REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération :*

Date de la convocation : 08 juin 2012
Date d'affichage :

Séance du 15 juin 2012
L'an deux mille douze
Et le quinze juin à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J. ; ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusés : Mme COVINHES Brigitte

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 35-2012

Décision modificative n° 1 du budget de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT : *(Opération d'ordre)*

- Dépenses : c/ 6811-042 : + 3 377 €
  c/021 : - 3 377 €

INVESTISSEMENT :

* Recettes : c/ 28041642-040 : + 3 377 €
  c/ 021 : - 3 377 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :
  - C/2315-174 (travaux aménagement chaussée Moulin Neuf) : + 35 000 €
  - C/2315-149 (RD 101 en traverse 2ème tranche) : + 15 000 €

  - C/2041642 (IC : bâtiments & installations) : - 36 000 €

- Recettes : c/1323-174(subvention Département) : + 14 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Donne un avis favorable aux modifications budgétaires exposées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
du